

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Construction d'un hangar à fourrage sur la commune principale de l'AIOT Le Montaud 23700 LES MARS.

La référence de votre dossier est A-4-8GUTAVC4T et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 16/02/2024 à 13h58 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **45146610600015**

Raison sociale **GAEC DU MONTAUD**

Forme juridique **Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

LES MARS

23700 LES MARS

Signataire

Qualité : **chef d'exploitation agricole**

Référent

Fonction : **Chef d'exploitation**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Construction d'un hangar à fourrage**

Description des activités :

Le GAEC DU MONTAUD est une exploitation agricole composée de 3 associés: Julien Citaire, Patrice Cluzel et Evelyne Citaire. C'est une exploitation d'élevage bovin naisseur de 130 vaches conduites sur 185 ha. Nous souhaitons construire un hangar à fourrage pour stocker tout le foin et la paille nécessaire au troupeau, et parvenir à l'autonomie alimentaire.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Le Montaud

23700 LES MARS

X : 660914

Y : 6545432

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2101	2101-3	Elevage, transit, vente etc. de bovins	Nombre de vaches 130 u	D	

6 - Mode d'exploitation

Modèles et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **OUI**

Origine et la nature des matières épandues :

Fumier bovin compact non susceptible d'écoulement

Pacage	Nom exploitant	Numéro îlot
23017630	GAEC DU MONTAUD	1 à 14
23017630	GAEC DU MONTAUD	18
23017630	GAEC DU MONTAUD	21 à 31

Surface totale du plan d'épandage (en ha) **185**

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) **4314**

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) **4314**

A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) **0**

B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) **4314**

B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) **0**

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) **3**

Élimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les plastiques, les filets, les ficelles, les bâches d'enrubannage sont collectés par Axereal un fois par an. Les cadavres d'animaux sont ramassés par SECANIM de Dun Le Palestel pour l'équarrissage. Les produits de traitement sont collectés par le vétérinaire docteur Savarit du cabinet SELAR de Haute Combraille. Les aiguilles usagées et les produits de traitement bovin sont collectés dans la boîte jaune remise au GDS FARAGO à Guéret. Les autres déchets partent en déchèterie.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Borne incendie la plus proche est à 300m Je dispose d'un extincteur de 5kg de CO2 dans la stabulation et d'un extincteur dans le tracteur.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)